

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
22 MARS 2021
DE BAYONNE

Séance du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Étaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

**Objet : Examen et vote du compte de gestion de l'exercice 2020
Budget annexe Lotissement du Lavoir**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion établi par Monsieur FRANZAK, Trésorier, retrace les dépenses et recettes de l'exercice. Il comporte également une balance générale et un bilan comptable.

Il précise que le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal afin de constater sa stricte concordance avec le compte administratif, qui lui-même fera l'objet d'un vote ultérieur.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2020, après examen des opérations retracées.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON